



PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 18h, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au 2 ter rue Chanzy à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 10

AZAM Martine, BONFANTI Djamilia, COURVEILLE Martine (pouvoir de BLANQUET Marguerite), LEYMARIE Muriel, MILESI Marie, SELAM Fatima, SOMEN Didier (pouvoir de REDO Aline), SOURDIN Anne, TOUZANI Rachid, VIDAL Suzette.

Membres excusés : 9

BARTHAS Patricia, BLANQUET Marguerite (pouvoir à COURVEILLE Martine), BLAVIER Yveline, DURAND Rosette, ORRIT Didier, PLO Pascal, REDO Aline (pouvoir à SOMEN Didier), ROMIGUIER Valérie, SZCZEPANIAK Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	2
Membres présents	10	Voix délibératives	12

Secrétaire de séance : SOURDIN Anne

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juillet 2025,
- 2) Adhésion annuelle à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO) et Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF),
- 3) Décisions Modificatives,
- 4) Attribution de chèques cadeau,
- 5) Questions diverses.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2025

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 8 juillet 2025 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 juillet 2025.

2- ADHESION ANNUELLE A LA FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE GARONNE OCCITANIE (FIGO) ET FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)

Née en 1922, la FCSF regroupe plus de 60 fédérations et unions locales dont la FIGO. Celle-ci anime le réseau de l'Animation de la Vie Sociale, représente les équipements auprès des pouvoirs publics et accompagne les professionnels et bénévoles dans la dynamique du pouvoir d'agir des habitants. Héritiers des mouvements de l'éducation populaire et du développement social local, les projets sont basés sur trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité ainsi que la démocratie.

L'adhésion aux deux Fédérations permet à la CaSa centre social intercommunal et à son équipe salariée et bénévoles de bénéficier de journées de formations, de montées en compétences, d'outils, de participer à des journées de mobilisation thématique ou encore de s'investir dans des travaux et projets à l'échelle nationale.

La cotisation annuelle pour l'année 2025 s'élève à 400 € pour la FIGO et 1 404.89 € pour la FCSF soit 1 804.89 € au total.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'adhésion à la FIGO/FCSF pour un montant total de 1 804.89 € pour l'année 2025.

3- DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de Monsieur le Président,

Lors de sa séance en date du 8 juillet 2025, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Carmausin-Ségala, a accepté le don de matériels (sono et vidéoprojecteur) de l'association Amitiés Ezidis à titre gratuit et définitif et a décidé d'intégrer ces biens dans l'actif de la collectivité pour une valeur estimée de 742.92 €.

S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, il convient d'ouvrir les crédits au chapitre globalisé 041 « opérations patrimoniales » par décisions modificatives telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21838-420 : Autre matériel informatique	0,00 €	742,92 €	0,00 €	0,00 €
R-10251-420 : Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	742,92 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	742,92 €	0,00 €	742,92 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	742,92 €	0,00 €	742,92 €
Total Général		742,92 €		742,92 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les Décisions Modificatives du Budget du CIAS.

4- ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAU

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que chaque année la collectivité octroie des chèques cadeaux de fin d'année aux agents.

Il propose d'attribuer des chèques cadeaux :

- de fin d'année aux agents du CIAS d'un montant de 100 euros,
- de Noël aux enfants (de 11 ans à 16 ans) des agents du CIAS d'un montant de 30 euros (les enfants de 0 à 10 ans bénéficieront des chèques cadeaux octroyés par la CNAS).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ATTRIBUE** des chèques cadeaux :

- de fin d'année aux agents du CIAS d'un montant de 100 euros,
- de Noël aux enfants (de 11 ans à 16 ans) des agents du CIAS d'un montant de 30 euros (les enfants de 0 à 10 ans bénéficieront des chèques cadeaux octroyés par la CNAS).

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, Monsieur le Président clôt la séance.

Fin du Conseil d'Administration.

Le Président,
Didier SOMEN



La secrétaire de séance
Anne SOURDIN

A blue ink signature of Anne Sourdin.